



VILLE DE SHANNON

Procès-verbal

Séance ordinaire

du conseil municipal

Lundi 2 octobre 2017, à 19 h 30

À Hôtel de Ville

Considérant que le conseil municipal est élu selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de Mme Francine Girard (siège 1), M. Claude Lacroix (siège 2), M. Bruno Martel (siège 4), M. Mike-James Noonan (siège 5) et de M. Stéphane Hamel (siège 6).

En l'absence de M. Mario Lemire (siège 3).

Formant quorum sous la présidence du Maire, M. Clive Kiley.

En présence du directeur général, M. Gaétan Bussièrès, et du directeur général adjoint et greffier, M. Sylvain Déry.

1 MOT DU MAIRE

M. le maire, Clive Kiley, souhaite la bienvenue. Il fait un bilan des quatre dernières années et remercie tous les conseillers.

2 OUVERTURE DE LA SEANCE ORDINAIRE

À 19 h 35, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance ordinaire, conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 319 et 320 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q, c. C-19 (ci-après nommée « LCV »).

3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter l'ordre du jour modifié avec l'ajout des points suivants :
 - 18.1 Motion de félicitations
 - 18.2 Adhésion au volet culturel – MRC de la Jacques-Cartier

1 Mot du Maire

2 Ouverture de la séance ordinaire

3 Adoption de l'ordre du jour

4 Adoption des procès-verbaux antérieurs

4.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2017

4.2 SÉANCE EXTRAORDINAIRE 11 SEPTEMBRE 2017

4.3 DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION PVC 011-17 DE LA RÉSOLUTION 471-09-17 « OCTROI D'UN CONTRAT GRÉ À GRÉ À NORDIKEAU – DEMANDE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT) CONCERNANT L'USAGE DE L'EAU POTABLE EN 2016 SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE »

4.4 DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION PVC 012-17 DE LA RÉSOLUTION 479-09-17 « CONSULTATION PUBLIQUE – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM2017-90014 CONCERNANT LE LOT 4 745 091 SITUÉ AU 575, RUE DE KILKENNY, DANS LA ZONE F-68 »

5 Trésorerie

5.1 DÉPÔT ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2017

5.2 REMBOURSEMENT DE TAXATION – TERRAINS VAGUES DESSERVIS

5.3 DÉPÔT - ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DÉPENSES

6 Avis de motion

- 6.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 576-17 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES, LES FRAIS ET LA TARIFICATION DES SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018
- 6.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 578-17 ÉTABLISSANT LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 531-16
- 6.3 ABROGATION – RÉSOLUTION 447-08-17 « AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 574-17 SUR LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DES SÉANCES DU CONSEIL, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 524 »

7 Dépôt des projets de règlement

8 Adoption de règlements

9 Administration

- 9.1 APPUI – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL ET RETRAIT DES DÉPENSES POUR L'ENTRETIEN HIVERNAL
- 9.2 DÉPÔT - ENTENTE « TRANSACTION ET QUITTANCE » ENTRE LA VILLE DE SHANNON ET LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA – DOSSIER 200-17-022964-159
- 9.3 DÉPÔT – CONVENTION DE BAIL AVEC HYDRO – QUÉBEC NO 1402 033 301085

10 Ressources humaines

- 10.1 ADOPTION ET DÉPÔT - ORGANIGRAMME ADMINISTRATIF DE LA VILLE DE SHANNON MODIFIÉ
- 10.2 NOMINATION DE M. PIERRE LEPAGNE AU POSTE D'OPÉRATEUR EN EAU POTABLE ET JOURNALIER
- 10.3 EMBAUCHE DE M. STÉPHANE BARIBEAU AU POSTE DE DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS
- 10.4 ABROGATION – RÉSOLUTION 500-09-17 « AUTORISATION D'EMBAUCHE DE MME GHISLAINE CHIASSON, À TITRE DE BRIGADIÈRE SCOLAIRE, POSTE TEMPORAIRE, PERMANENT
- 10.5 ABROGATION – RÉSOLUTION 501-09-17 « AUTORISATION D'OUVERTURE DE POSTE ET D'EMBAUCHE D'UN BRIGADIER SCOLAIRE, POSTE TEMPORAIRE POUR DIVERS REMPLACEMENTS »
- 10.6 NOMINATION DE MME MONIQUE PAQUET, À TITRE DE BRIGADIÈRE SCOLAIRE, POSTE À TEMPS PARTIEL, PERMANENT
- 10.7 AUTORISATION D'EMBAUCHE MME GHISLAINE CHIASSON, AU POSTE DE BRIGADIÈRE SCOLAIRE, POSTE TEMPORAIRE POUR DIVERS REMPLACEMENTS
- 10.8 DÉSIGNATION D'UN MANDATAIRE - OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (OQLF)

11 Gestion contractuelle

- 11.1 OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ À L'ENTREPRISE NORDIKEAU POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS D'ASSISTANCE À DISTANCE EN MATIÈRE DE QUALITÉ DE L'EAU POTABLE
- 11.2 ENTERINEMENT D'UNE AUTORISATION DE DEPENSE ET OCTROI D'UN CONTRAT A L'ENTREPRISE EXCAVATION ETR INC. – RACCORDEMENT AU RESEAU D'AQUEDUC DES PROPRIETES SITUEES AU 279 ET 283 BOULEVARD JACQUES-CARTIER
- 11.3 AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA « CONVENTION DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS » AVEC L'ENTREPRISE DÉRY TÉLÉCOM INC.
- 11.4 AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA « CONVENTION DE SERVICES DE CIRCUIT TELEPHONIQUE » AVEC L'ENTREPRISE DÉRY TÉLÉCOM INC.
- 11.5 ABROGATION DE TOUS LES CONTRATS EN VIGUEUR AVEC L'ENTREPRISE ALARME MICROCOM « M » ET AUTORISATION DU PAIEMENT DU SOLDE DE L'ÉTAT DE COMPTE
- 11.6 OCTROI D'UN CONTRAT A L'ENTREPRISE ALARME MICROCOM « M » INC. DE GRE A GRE, POUR LES SERVICES RELIES A LA PROTECTION DE TOUTES LES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES
- 11.7 AJOUT AU CONTRAT DE L'ENTREPRISE MIKE-DENIS INC. – NOUVELLE PORTION DE TROTTOIR RUE LADAS
- 11.8 AUTORISATION D'OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE DENEIGEMENT SUR LE CHEMIN DE WEXFORD
- 11.9 AUTORISATION D'OCTROI D'UN CONTRAT GRE A GRE POUR L'ACQUISITION D'UNE POMPE POUR LA STATION D'USINE DE POMPAGE 29
- 11.10 OCTROI D'UN CONTRAT A L'ENTREPRISE L'ATELIER URBAIN POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DE LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER ET LA RÉVISION DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

12 Urbanisme

- 12.1 DÉPÔT DES RAPPORTS DE PERMIS ET CERTIFICATS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2017
- 12.2 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU MOIS DE SEPTEMBRE 2017
- 12.3 DÉPÔT – RAPPORT MENSUEL DE LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DU MOIS D'AOÛT 2017
- 12.4 DEMANDE DE BOUCLAGE CONCERNANT LES LOTS 4 366 610, 4 366 578 ET 4 586 810 SITUÉS DANS LE SECTEUR DU CHEMIN DE WEXFORD ET DE LA RUE DE CALAIS, SITUÉS RESPECTIVEMENT DANS LES ZONES F-46, F-47 ET F-49
- 12.5 DEMANDE DE NOMINATION DE RUE AUPRÈS DE LA COMMISSION DE LA TOPONYMIE DU QUÉBEC – ODONYME « THOMPSON », PORTION DE RUE QUI RELIANT LES RUES HODGSON ET O'HEARN, PARALLÈLEMENT À DE CLARE

13 Loisirs, communications et vie communautaire

14 Greffe

14.1 DÉPÔT – REGISTRE DU NOMBRE DE DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION DU MOIS DE SEPTEMBRE 2017

15 Travaux publics

16 Sécurité publique

17 Correspondance

17.1 DÉPÔT - LISTE DE LA PRINCIPALE CORRESPONDANCE DU MOIS DE SEPTEMBRE 2017

18 Suivi des dossiers des élus

18.1 MOTION DE FÉLICITATIONS – MADAME KERRY ANN KING ET LA CATHOLIC WOMEN'S LEAGUE- *VIEUX QUÉBEC FEIS 2017*

18.2 ADHÉSION AU VOLET « CULTURE » – MRC DE LA JACQUES-CARTIER

19 Divers

20 Période de questions

21 Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

4 ADOPTION DES PROCES-VERBAUX ANTERIEURS

530-10-17

4.1 Séance ordinaire du 5 septembre 2017

Considérant la tenue d'une séance ordinaire le 5 septembre 2017 ;

Considérant que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du 5 septembre 2017 tel que rédigé ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

531-10-17

4.2 Séance extraordinaire 11 septembre 2017

Considérant la tenue d'une séance extraordinaire le 11 septembre 2017 ;

Considérant que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2017 tel que rédigé ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

532-10-17 **4.3 Dépôt - Procès-verbal de correction PVC 011-17 de la Résolution 471-09-17 « Octroi d'un contrat gré à gré à Nordikeau – Demande du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) concernant l'usage de l'eau potable en 2016 sur le territoire de la Ville »**

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le directeur général adjoint et greffier, M. Sylvain Déry, dépose au conseil municipal, le procès-verbal de correction PVC 011-17 considérant qu'il s'agit d'une erreur apparaissant de façon évidente à la simple lecture de la Résolution 471-09-17 puisque le total de l'addition des montants traités dans l'Offre de services professionnels visée est erroné.

Document déposé : 532-10-17

533-10-17 **4.4 Dépôt - Procès-verbal de correction PVC 012-17 de la Résolution 479-09-17 « Consultation publique – Demande de dérogation mineure DM2017-90014 concernant le lot 4 745 091 situé au 575, rue de Kilkenny, dans la zone F-68 »**

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le directeur général adjoint et greffier, M. Sylvain Déry, dépose au conseil municipal, le procès-verbal de correction PVC 012-17 considérant qu'il s'agit d'une erreur apparaissant de façon évidente à la simple lecture de la Résolution 479-09-17. On fait référence au point 2)...à la construction d'un garage détaché en cours avant, alors qu'on aurait dû y lire...à la construction d'un abri à bois attaché au garage existant, puisque tous les considérants de la résolution font clairement référence à cette dernière demande.

Document déposé : 533-10-17

5 TRESORERIE

534-10-17 **5.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois de septembre 2017**

Considérant l'étude des comptes par les élus préalablement à la présente séance ;

Considérant que tous les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions ;

Considérant la recommandation de la conseillère responsable, Mme Francine Girard ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) De payer les comptes apparaissant sur le bordereau daté le 29 du mois de septembre 2017 au montant total de 377 171,63 \$;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 534-10-17

535-10-17 **5.2 Remboursement de taxation – Terrains vagues desservis**

Considérant une taxe perçue par la Ville pour la catégorie « Terrains vagues desservis » pour laquelle le service d'égout n'est pas disponible ;

Considérant les articles 57.1.1, 244.36, 244.65 et 244.67 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, chapitre F-2.1 ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) De rembourser les propriétaires de terrains vagues non desservis qui ont été facturés pour le montant équivalant à la taxe perçue en trop pour les deux dernières années, soit 2015 et 2016 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

536-10-17

5.3 Dépôt - État comparatif des revenus et dépenses

Considérant l'article 105.4 LCV qui prévoit que lors d'une année électorale municipale, le trésorier dépose un état comparatif des revenus et des dépenses au plus tard à la dernière séance ordinaire tenue avant que le Conseil ne cesse de siéger, le Directeur général et trésorier dépose l'État comparatif des revenus et dépenses au 29 septembre 2017 .

Document déposé : 536-10-17

6 AVIS DE MOTION

537-10-17

6.1 Avis de motion – Règlement numéro 576-17 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2018

Conformément à l'article 356 de la LCV, M. le conseiller Bruno Martel donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement numéro 576-17 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2018.

Conformément à la LCV, un projet de règlement sera déposé ultérieurement.

538-10-17

6.2 Avis de motion – Règlement numéro 578-17 établissant la politique de gestion contractuelle, abrogeant et remplaçant le Règlement 531-16

Conformément à l'article 356 de la LCV, M. le conseiller Stéphane Hamel donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement numéro 578-17 établissant la politique de gestion contractuelle, abrogeant et remplaçant le Règlement 531-16.

Conformément à la LCV, un projet de règlement sera déposé ultérieurement.

539-10-17

6.3 Abrogation – Résolution 447-08-17 « Avis de motion - Règlement numéro 574-17 sur les règles de fonctionnement des séances du conseil, abrogeant et remplaçant le Règlement 524 »

Considérant qu'il y a lieu d'abroger la Résolution 447-08-17 puisque le numéro de règlement 575-17 a été attribué pour cet avis de motion ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'abroger la Résolution 447-08-17 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

7 DEPOT DES PROJETS DE REGLEMENT

8 ADOPTION DE REGLEMENTS

540-10-17

9.1 Appui – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local et retrait des dépenses pour l'entretien hivernal

Attendu que le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local a été mis sur pied à la suite d'une décision gouvernementale visant à rétrocéder, le 1^{er} avril 1993, la gestion du réseau routier local aux municipalités ;

Attendu que le volet municipal du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) vise à maintenir la fonctionnalité de routes locales de niveaux 1 et 2 par le versement de contributions financières aux municipalités ;

Attendu que les compensations distribuées aux municipalités visent l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes ;

Attendu que les seuls frais encourus reconnus comme admissibles sont la sécurité, la chaussée, le drainage et les abords de route ainsi que les dépenses d'investissement dont l'usage est destiné de façon prépondérante à l'entretien des routes, c'est-à-dire l'achat de véhicules (camionnettes, camions, véhicules utilitaires, etc.) et l'achat de machinerie (tracteurs, appareils, machine, etc.) ;

Attendu que depuis 2016, toute dépense liée à l'entretien d'hiver des routes locales de niveaux 1 et 2 n'est plus admissible au PAERRL ;

Attendu que le volet principal du PAERRL devrait être conçu afin de permettre aux municipalités visées de s'acquitter adéquatement de leurs responsabilités en matière d'entretien estival et hivernal des routes locales de niveau 1 et 2;

Attendu que les dépenses liées à l'entretien hivernal représentent une très grande partie des budgets municipaux et qu'elles devraient être incluses dans les dépenses de fonctionnement ainsi que les dépenses d'investissements du PAERRL;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'appuyer la démarche des municipalités locales dans le présent dossier ;
- 2) De demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de revoir sa décision et de ne pas exclure les dépenses liées à l'entretien d'hiver de la reddition de comptes du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local ;
- 3) De transmettre une copie de la présente résolution pour appui à toutes les municipalités et les MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi qu'au ministre régional et au député de la Peltre, Monsieur Éric Caire ;
- 4) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

541-10-17

9.2 Dépôt - Entente « Transaction et quittance » entre la Ville de Shannon et le Procureur général du Canada – Dossier 200-17-022964-159

Considérant la Résolution 463-09-17 « Ratification du projet d'entente « Transaction et quittance » entre la Ville de Shannon et le Procureur général du Canada – Dossier 200-17-022964-159 ».

Le Directeur général adjoint et greffier dépose l'entente signée par les parties « Transaction et quittance » entre la Ville de Shannon et le Procureur général du Canada – Dossier 200-17-022964-159.

Document déposé : 541-10-17

542-10-17 **9.3 Dépôt – Convention de bail avec Hydro – Québec no 1402 033 301085**

Considérant la Résolution 474-09-17 « Autorisation de signature de la Convention de bail avec Hydro-Québec – Parc de la rivière Jacques-Cartier, dossier N/Réf. 1402-033/301085 ».

Le Directeur général adjoint et greffier dépose l'entente signée par les parties « Convention de bail avec Hydro – Québec no 1402 033 301085 ».

Document déposé : 542-10-17

10 RESSOURCES HUMAINES

543-10-17 **10.1 Adoption et dépôt - Organigramme administratif de la Ville de Shannon modifié**

MODIFIÉE

Considérant la Résolution 335-06-17 « Modification de la Résolution 105-02-17 « Dépôt et adoption de l'Organigramme administratif de la Ville de Shannon » ;

PVC-013-17

Considérant que la Ville est régie par la *Loi sur les cités et villes* ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter l'Organigramme administratif de la Ville de Shannon modifié tel que déposé ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 543-10-17

544-10-17 **10.2 Nomination de M. Pierre Lepagne au poste d'Opérateur en eau potable et journalier**

Considérant la Résolution 495-09-17 concernant l'ouverture d'un poste d'Opérateur en traitement des eaux, dont l'affichage se terminait le 15 septembre 2017 ;

Considérant la recommandation du comité de sélection ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu :

- 1) De nommer M. Pierre Lepagne à titre d'Opérateur en eau potable et journalier ;
- 2) D'assortir ce poste à une probation de six (6) mois ;
- 3) De prévoir, à l'issue de la probation, l'option de reprendre le titre de journalier ;
- 4) Que M. Lepage s'engage à suivre les formations requises et suggérées par la Ville ;
- 5) D'assortir cette embauche aux conditions et vérifications en vigueur, conformément à la *Politique de gestion des ressources humaines* et à la grille salariale ;

6) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

545-10-17 **10.3 Embauche de M. Stéphane Baribeau au poste de Directeur des services techniques - Travaux publics**

Considérant la Résolution 496-09-17 « Ouverture du poste « Directeur des services techniques – Travaux publics » et autorisation d'embauche » dont l'affichage se terminait le 15 septembre 2017 ;

Considérant la recommandation du comité de sélection ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser l'embauche de M. Stéphane Baribeau au poste de Directeur des services techniques - Travaux publics pour l'entrée en fonction le 16 octobre 2017 ;
- 2) D'assortir cette embauche aux conditions prévues dans la *Politique de gestion des ressources humaines* et à la grille salariale en vigueur ;
- 3) D'inclure dans les conditions de travail, cinq (5) semaines de vacances ;
- 4) De prévoir l'augmentation d'un échelon au terme de la probation de six (6) mois ;
- 5) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

546-10-17 **10.4 Abrogation – Résolution 500-09-17 « Autorisation d'embauche de Mme Ghislaine Chiasson, à titre de brigadière scolaire, poste temporaire, permanent**

Considérant qu'il y a lieu d'abroger la Résolution 500-09-17 en raison d'une erreur de nom ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'abroger la Résolution 500-09-17 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

547-10-17 **10.5 Abrogation – Résolution 501-09-17 « Autorisation d'ouverture de poste et d'embauche d'un brigadier scolaire, poste temporaire pour divers remplacements »**

Considérant qu'il y a lieu d'abroger la Résolution 501-09-17 en raison d'une erreur de nom ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'abroger la Résolution 501-09-17 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

548-10-17

10.6 Nomination de Mme Monique Paquet, à titre de brigadière scolaire, poste à temps partiel, permanent

Considérant la Résolution 358-06-17 « Brigadier – Coin des rues Garceau et Ladas » ;

Considérant que Mme Monique Paquet occupait un poste de brigadière scolaire pour divers remplacements ;

Considérant la recommandation du Directeur de la sécurité publique ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) De nommer Mme Monique Paquet à titre de brigadière scolaire, poste à temps partiel, permanent, au Service de la sécurité publique, conformément aux dispositions de la *Politique de gestion des ressources humaines* ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

549-10-17

10.7 Autorisation d'embauche Mme Ghislaine Chiasson, au poste de brigadière scolaire, poste temporaire pour divers remplacements

Considérant la Résolution 358-06-17 « Brigadier – Coin des rues Garceau et Ladas » ;

Considérant la nécessité de combler le poste temporaire vacant de brigadier scolaire pour divers remplacements ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser l'embauche de Mme Ghislaine Chiasson, au poste de brigadière scolaire, poste temporaire pour divers remplacements ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

550-10-17

**Modifié par
résolution
527-08-23**

10.8 Désignation d'un mandataire - Office québécois de la langue française (OQLF)

Considérant la nécessité de nommer un mandataire auprès de l'OQLF qui a pour rôle de veiller au respect de la Charte de la langue française ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de la langue dans son organisme, tout en assurant une liaison constante entre celui-ci et l'OQLF ;

En conséquence ;

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) De désigner Me. Sylvain Déry, directeur général adjoint et greffier, à titre de mandataire au sein de l'OQLF pour la Ville de Shannon ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

11 GESTION CONTRACTUELLE

551-10-17 11.1 Octroi d'un contrat de gré à gré à l'entreprise Nordikeau pour des services professionnels d'assistance à distance en matière de qualité de l'eau potable

Considérant la Résolution 544-10-17 « Nomination de M. Pierre Lepagne au poste d'Opérateur en eau potable et journalier » ;

Considérant la nécessité d'assurer une gestion adéquate de la qualité de l'eau potable ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) D'octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Nordikeau pour des services professionnels, conformément à l'Offre de services professionnels – Assistance technique à distance N/Réf : 80000-001-6485, joint à cette résolution pour en faire partie intégrante qui comprend les taux suivants :
 - Technicien sénior : 65 \$ / heure
 - Déplacement : 0,48 \$ / km
- 2) Que cette entente mette un terme au contrat octroyé par la Résolution 470-09-17 « Renouvellement du contrat avec l'entreprise Nordikeau pour des services professionnels visant la supervision des installations de traitement d'eau potable » dès que possible ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 551-10-17

552-10-17 11.2 Entérinement d'une autorisation de dépense et octroi d'un contrat à l'entreprise Excavation ETR Inc. – Raccordement au réseau d'aqueduc des propriétés situées au 279 et 283 boulevard Jacques-Cartier

Considérant le projet de raccordement au réseau d'aqueduc des immeubles situés au 279 et 283 boulevard Jacques-Cartier ;

Considérant la demande du promoteur Construction C.R.D. Inc. que la Municipalité procède à des travaux de raccordement aux frais du promoteur ;

Considérant les soumissions obtenues par la Ville et le paiement reçu du promoteur ;

En conséquence ;

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu :

- 1) D'entériner une autorisation de dépense et l'octroi d'un contrat à l'entreprise Excavation ETR Inc. au montant de 8 650 \$ (taxes non incluses) pour l'exécution des travaux de raccordement, conformément à la facture datée le 28 juillet 2017, jointe à cette résolution pour en faire partie intégrante ;
- 2) De majorer ce montant de 15% pour les frais administratifs ;
- 3) De majorer ce montant du coût lié à la surveillance de travaux ;
- 4) D'ajuster au besoin les frais réclamés au demandeur si les coûts s'avèrent plus importants ;
- 5) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 552-10-17

553-10-17 **11.3 Autorisation de signature de la « Convention de services de télécommunications » avec l'entreprise DÉRY TÉLÉCOM Inc.**

Considérant l'entente « Offre d'achat-Vente d'actifs » de l'organisme Shannon Vision Inc. survenue entre Dery Télécom Inc. et la Ville de Shannon, en mai 2016 qui prévoyait :

- La mise en place d'une infrastructure pour la fibre optique ;
- L'offre de service pour divers bâtiments municipaux ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la signature de la Convention de services de télécommunications avec l'entreprise DÉRY TÉLÉCOM Inc. pour une durée de cinq ans à partir de la Date d'établissement du Service, conformément au document joint à cette résolution pour en faire partie intégrante, qui prévoit un tarif mensuel de 1 000 \$ (taxes non incluses) ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 553-10-17

554-10-17 **11.4 Autorisation de signature de la « Convention de services de circuit téléphonique » avec l'entreprise DÉRY TÉLÉCOM Inc.**

Considérant l'entente « Offre d'achat-Vente d'actifs » de l'organisme Shannon Vision Inc. survenue entre Dery Télécom Inc. et la Ville de Shannon, en mai 2016 qui prévoyait :

- La mise en place d'une infrastructure pour la fibre optique ;
- L'offre de service pour divers bâtiments municipaux ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la signature de la Convention de services de circuit téléphonique avec l'entreprise DÉRY TÉLÉCOM Inc. pour une durée de cinq ans, à partir du 1^{er} janvier 2018, conformément au document joint à cette résolution pour en faire partie intégrante, qui prévoit un tarif mensuel de 300 \$ (taxes non incluses) ;

- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité
Document déposé : 554-10-17

555-10-17

MODIFIÉE

PVC 014-17

11.5 Abrogation de tous les contrats en vigueur avec l'entreprise Alarme MICROCOM « M » et autorisation du paiement du solde de l'état de compte

Considérant la volonté de consolider la gestion des services de protection reliés à toutes les infrastructures municipales ;

Considérant la mise en demeure de MICROCOM « M » Réf. 1203-238-92, reçue le 12 juin 2017 ;

Considérant la nécessité de payer le solde de 4 071.32 \$ de l'état de compte daté le 9 juin 2017 ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'abroger tous les contrats de protection en vigueur pour toutes les infrastructures de la Ville avec l'entreprise MICROCOM Inc. correspondant aux identifications suivantes : FSIEL, FSIL, CSIPM, CSIEPM et CSIC2999 ;
- 2) D'autoriser le paiement de 4 071,32 \$ (taxes incluses) correspondant au solde de l'état de compte daté le 9 juin 2017 et noté dans la mise en demeure datée le 9 juin 2017, documents joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;
- 3) De considérer le versement du solde, une quittance finale et complète relative au litige soulevé dans la mise en demeure Réf. 1203-238-92 ;
- 4) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité
Documents déposés : 555-10-17

556-10-17

11.6 Octroi d'un contrat à l'entreprise Alarme MICROCOM « M » Inc. de gré à gré, pour les services reliés à la protection de toutes les infrastructures municipales

Considérant la Résolution 555-10-17 « Abrogation de tous les contrats en vigueur avec l'entreprise Alarme MICROCOM « M » et autorisation de paiement du solde de l'état de compte ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Alarme MICROCOM « M » pour tous les services reliés au système d'alarme de toutes les infrastructures municipales, incluant l'entretien, conformément à la soumission # Q115714 jointe à cette résolution pour en faire partie intégrante qui comprend :
 - Une durée de deux ans ;
 - Le changement sans frais du clavier de contrôle de l'Hôtel de Ville ;
 - Deux versements par année pour le paiement total des services (détails sur la soumission) :
 - Frais de surveillance digitale - 252 \$ / mois (taxes non incluses) ;
 - Entretien – 174,81 \$ (taxes non incluses) ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité
Document déposé : 556-10-17

557-10-17
ABROGÉE
234-05-19

11.7 Ajout au contrat de l'Entreprise Mike-Denis Inc. – Nouvelle portion de trottoir rue Ladas

Monsieur le conseiller Bruno Martel manifeste un possible intérêt dans ce dossier, s'abstient de participer aux délibérations, d'influencer le vote sur cette question et également de voter.

Considérant la Résolution 429-10-16 ;

Considérant que la Ville souhaite y ajouter une section trottoir additionnelle ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'ajouter au contrat de l'Entreprise Mike Denis Inc. l'entretien et le déneigement de la nouvelle portion de trottoir située sur la rue Ladas devant l'école Dollard-des-Ormeaux, d'une longueur de 46,65 mètres au prorata des coûts prévus pour ce type d'entretien, pour la durée restante du contrat avec la Ville ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

558-10-17
ABROGÉE PAR
RÉSOLUTION
470-10-18

11.8 Autorisation d'octroi d'un contrat gré à gré pour des travaux d'entretien et de déneigement sur le chemin de Wexford

Considérant l'état de la chaussée sur le chemin de Wexford ;

Considérant qu'il importe de procéder à l'entretien et au déneigement du chemin de Wexford ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la direction générale à octroyer un contrat gré à gré pour des travaux d'entretien et de déneigement sur le chemin de Wexford ;
- 2) De retirer l'entretien et le déneigement du chemin de Wexford du contrat à la compagnie NASCO Inc. et d'ajuster le prix en conséquence ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

559-10-17

11.9 Autorisation d'octroi d'un contrat gré à gré pour l'acquisition d'une pompe pour la station d'usine de pompage 29

Considérant la nécessité de procéder au changement de la pompe datant de 1969 de la station d'usine de pompage 29 qui a atteint sa fin de vie utile ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la direction générale à octroyer un contrat de gré à gré pour l'acquisition d'une pompe pour la station d'usine de pompage 29 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

560-10-17

11.10 Octroi d'un contrat à l'entreprise L'Atelier Urbain pour des services professionnels dans le cadre de la concordance au schéma d'aménagement de la MRC de la Jacques-Cartier et la révision du plan et des règlements d'urbanisme

Considérant l'appel d'offres AO17-005 sur invitation, lancé le 27 juillet 2017, pour des services professionnels en urbanisme pour la concordance et la révision du plan et des règlements d'urbanisme ;

Considérant la Résolution 381-07-17 « Adoption - Critères de sélection pour l'appel d'offre de services professionnels dans le cadre de la concordance au schéma d'aménagement de la MRC de la Jacques-Cartier » ;

Considérant que sur les sept entreprises invitées, trois d'entre elles ont déposé une soumission conforme aux exigences du devis de l'appel d'offres AO17-005 ;

Considérant la recommandation du comité de sélection ;

Entreprise	Pointage	Rang	Prix (Taxes non incluses)
L'Atelier Urbain	31,18	1	43 295 \$
BC2 Groupe Conseil Inc.	24,62	2	52 000 \$
Provencher-Roy	22,46	3	65 000 \$

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'octroyer un contrat à l'entreprise L'Atelier Urbain au montant de 43 295 \$ (taxes non incluses) pour des services professionnels dans le cadre de la concordance au schéma d'aménagement de la MRC de la Jacques-Cartier et la révision du plan et des règlements d'urbanisme ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

12 URBANISME

561-10-17

12.1 Dépôt des rapports de permis et certificats du mois de septembre 2017

Le Directeur général adjoint et greffier dépose les « Rapports des permis et certificats » du mois de septembre 2017.

Documents déposés : 561-10-17

562-10-17

12.2 Dépôt – Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du mois de septembre 2017

Le Directeur général adjoint et greffier dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) daté le 26 septembre 2017.

Document déposé : 562-10-17

563-10-17 **12.3 Dépôt – Rapport mensuel de la Société protectrice des animaux du mois d’août 2017**

Le Directeur général adjoint et greffier dépose le rapport mensuel de la Société protectrice des animaux du mois d’août 2017 et transmet une copie au Service des finances pour la facturation des citoyens touchés, le cas échéant, conformément au *Règlement établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l’exercice financier 2017*.

Document déposé : 563-10-17

564-10-17 **12.4 Demande de bouclage concernant les lots 4 366 610, 4 366 578 et 4 586 810 situés dans le secteur du chemin de Wexford et de la rue de Calais, situés respectivement dans les zones F-46, F-47 et F-49**

**ABROGÉE
PAR
RÉSOLUTION
049-02-26**

Considérant que les mandataires ont eux-mêmes soumis un projet de résolution et un avis juridique afin que le conseil municipal l’adopte ;

Considérant la Résolution 487-09-17 mandatant le Comité consultatif d’urbanisme (CCU) d’analyser à nouveau le projet en incluant l’ensemble de la nouvelle documentation soumise par les mandataires ;

Considérant que le CCU, à la demande du Conseil, peut transmettre à ces derniers des recommandations sur des sujets relatifs à l’urbanisme en vertu du *Règlement sur la constitution d’un comité consultatif d’urbanisme* 547-16 ;

Considérant la demande de bouclage pour raison de sécurité entre le chemin de Wexford et la rue des Calais, déposée le 25 avril 2017 par la compagnie Otimo Construction Ltée mandataire de la propriétaire du lot 4 366 610, situé dans la zone F-49 ;

Considérant la demande de bouclage pour raison de sécurité entre le chemin de Wexford et la rue des Calais, déposée le 25 avril 2017 par la compagnie Développement SBSC Inc., mandataire des propriétaires des lots 4 366 578 et 4 586 810, situés dans les zones F-46 et F-47 ;

Considérant le *Règlement (385) sur les ententes relatives aux travaux municipaux* adopté le 6 avril 2010 ;

Considérant le *Règlement de lotissement (350)* adopté le 25 janvier 2011, plus précisément l’article 4.5 ;

Considérant le plan de zonage faisant partie intégrante du *Règlement de zonage (352)* adopté le 25 janvier 2011 ;

Considérant que cette demande vise à répondre à des questions de sécurité afin de relier un chemin et une rue et ainsi réduire le temps d’intervention en cas d’urgence ;

Considérant que le CCU considère que le bouclage pour raison de sécurité dans ce secteur est pertinent dans le cas présent ;

Considérant que le CCU juge approprié de recommander d’abroger certains éléments du projet de résolution soumis par les mandataires et d’en reformuler certains autres ;

Considérant que le CCU recommande de retirer l’ensemble des plans et des minutes des plans de lotissement ;

Considérant que le CCU recommande de retirer les opinions juridiques fournies par les mandataires ;

Considérant que le CCU est sensible aux questions environnementales, notamment la présence des milieux humides dans le secteur ;

Considérant que le CCU considère que le projet doit répondre au besoin de la population, soit la sécurité ;

Considérant que le CCU recommande d’appuyer la demande de bouclage pour des raisons de sécurité entre le chemin de Wexford et la rue de Calais, sur les lots 4 366 610, 4 366 578 et 4 586 810, sous les conditions suivantes :

- a) D'exiger des mandataires qu'ils fournissent une preuve notariée que les personnes morales et/ou physiques sont et seront liées dans le projet du début à la fin sous peine d'abrogation de la résolution ;
- b) De créer un sentier pédestre reliant la rue Mountain View et le chemin de bouclage en respect de l'article 4.5 du *Règlement de lotissement* 350, assurant ainsi l'accessibilité plus rapide par les piétons et cyclistes en cas de blocage de l'accès véhiculaire ;
- c) De respecter l'ensemble des normes prévues aux divers règlements et lois de l'ensemble des organismes supra-municipaux concernés ;

Considérant que le Service de l'aménagement du territoire est favorable aux recommandations du CCU ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'accepter la demande de bouclage pour des raisons de sécurité entre le chemin de Wexford et la rue de Calais, sur les lots 4 366 610, 4 366 578 et 4 586 810, sous les conditions suivantes :
 - a) D'exiger des mandataires qu'ils fournissent une preuve notariée que les personnes morales et/ou physiques sont et seront liées dans le projet du début à la fin sous peine d'abrogation de la résolution ;
 - b) De créer un sentier pédestre reliant la rue Mountain View et le chemin de bouclage en respect de l'article 4.5 du *Règlement de lotissement* 350, assurant ainsi l'accessibilité plus rapide par les piétons et cyclistes en cas de blocage de l'accès véhiculaire ;
 - c) De respecter de l'ensemble des normes prévues aux divers règlements et lois de l'ensemble des organismes supra-municipaux concernés ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

565-10-17

12.5 Demande de nomination de rue auprès de la Commission de la toponymie du Québec – Odonyme « Thompson », portion de rue qui reliant les rues Hodgson et O'Hearn, parallèlement à de Clare

Considérant la demande d'ouverture de rue de la rue Hodgson et de la rue O'Hearn, déposée par monsieur Yvan Carrier, lobbyiste pour la compagnie Développement SYLMAR, inc. et propriétaire du lot 4 369 844, dans la zone H-29 ;

Considérant le *Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux* (385) adopté le 6 avril 2010 ;

Considérant le *Règlement de lotissement* (350) adopté le 25 janvier 2011 ;

Considérant que l'ouverture de la rue aura pour effet de relier la rue O'Hearn et la rue Hodgson et sera parallèle à la rue de Clare ;

Considérant que l'ouverture de la rue permet de répondre aux objectifs du plan d'urbanisme tels que la consolidation et la densification des milieux situés à l'intérieur du périmètre urbain ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) considère que le tracé de la nouvelle rue convient à la trame du secteur ;

Considérant la création d'une banque de noms de rue par la Résolution 043-02-16 « Demande d'officialisation de nouveaux odonymes auprès de la Commission de la toponymie du Québec » incluant l'odonyme « Thompson » déjà approuvé par la Commission ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) De demander à la Commission de la toponymie du Québec de réserver de l'odonyme « Thompson » déjà approuvé pour la portion de rue présentée sur le plan joint à cette résolution pour en faire partie intégrante ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 565-10-17

13 LOISIRS, COMMUNICATIONS ET VIE COMMUNAUTAIRE

14 GREFFE

566-10-17

14.1 Dépôt – Registre du nombre de demandes d'accès à l'information du mois de septembre 2017

Le Directeur général adjoint et greffier dépose le *Registre du nombre de demandes d'accès à l'information* du mois de septembre 2017.

Document déposé : 566-10-17

15 TRAVAUX PUBLICS

16 SECURITE PUBLIQUE

17 CORRESPONDANCE

567-10-17

17.1 Dépôt - Liste de la principale correspondance du mois de septembre 2017

La liste de la principale correspondance reçue durant le mois de septembre 2017 est déposée.

Document déposé : 567-10-17

18 SUIVI DES DOSSIERS DES ELUS

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce Conseil.

568-10-17

18.1 Motion de félicitations – Madame Kerry Ann King et la Catholic Women's League-Vieux Québec Feis 2017

Considérant le succès de la tenue de l'évènement *Vieux Québec Feis 2017* ;

En conséquence ;

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu :

- 1) De remettre une Motion de félicitations à Madame Kerry-Ann King et à tous les membres de l'équipe de la Catholic Women's League incluant tous les bénévoles qui ont contribué au franc succès de l'événement *Vieux Québec Feis 2017*;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

569-10-17

18.2 Adhésion au volet « Culture » – MRC de la Jacques-Cartier

Considérant que les élus souhaitent que la Ville adhère au volet « Culture » de la MRC de la Jacques-Cartier pour l'année 2018 ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le Maire Clive Kiley ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) De transmettre à la MRC de la Jacques-Cartier la demande de la Ville de Shannon d'adhérer au volet culturel pour l'année 2018 ;
- 2) D'acquitter la quote-part liée à cette décision ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

570-10-17

18.3 Modification de l'ordre du jour

Considérant la volonté des élus de modifier l'ordre du jour pour l'ajout du point 18.4 ;

AJOUT

En conséquence ;

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu :

- 1) De modifier l'ordre du jour pour l'ajout du point 18.4 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

571-10-17

18.4 Nomination du parc forestier situé en face du parc canin sur le chemin de Gosford

Considérant la volonté des élus de nommer le parc forestier situé en face du parc canin sur le chemin de Gosford, sillonné de sentiers pédestres menant à la rivière Jacques-Cartier ;

AJOUT

En conséquence ;

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) De nommer le parc situé en face du parc canin « Parc des draveurs » ;

- 2) De mandater le Département des services techniques pour l'installation de la signalisation afférente ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

19 DIVERS

20 PERIODE DE QUESTIONS

À 20 h 25 M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément au Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil (524-16).

La période de questions, d'une durée maximale de soixante (60) minutes, s'est terminée à 21 h 09.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

21 LEVEE DE LA SEANCE

572-10-17

Considérant que l'ordre du jour est épuisé ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu de lever la séance ordinaire à 21 h 10.

Adoptée à l'unanimité

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de veto.¹

Le maire,
Clive Kiley

Le directeur général adjoint et greffier,
Sylvain Déry, avocat, M.B.A. Adm. A, OMA

¹ [Note au lecteur]

Monsieur le Maire ou toute autre personne qui préside une séance du Conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-22).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de M. le Maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de M. le Maire ou du président de la séance, le cas échéant.

Le greffier, bien que membre inscrit au Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec et de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec, ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique, ou d'une recommandation professionnelle.

Dans le même sens, l'opinion professionnelle des autres professionnels de la Ville n'est pas nécessairement reflétée par les résolutions adoptées.